New Nouveau
Brunswick
CANADA

Advanced Education and Training
Enseignement supérieur et Formation

LITERACY AWARENESS

FOR THE

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

PROGRAM COORDINATION AND APPRENTICESHIP TRAINING BRANCH

Revised Edition JUNE 1991

• P.O. Box /C.P. 6000 • 416 rue York Street • Fredericton NB E3B 5H1 •

91-06163/

TABLE OF CONTENTS

PAGE

INTRODUCTION

WHAT IS LITERACY? 1

WHO IS ILLITERATE OR LESS LITERATE? 2

WHAT EFFECT DOES ILLITERACY HAVE? 5

HOW CAN I TELL IF AN ADULT IS ILLITERATE OR LESS LITERATE? 7

WHY ARE ADULTS ILLITERATE - HOW DOES THIS HAPPEN? 8

WHAT IS BEING DONE TO HELP LESS LITERATE ADULTS? 9

WHERE CAN LESS LITERATE ADULTS GO TO UPGRADE THEIR LITERACY LEVELS? 13

WHAT CAN I DO? 16

APPENDIX A 25

APPENDIX B 28

INTRODUCTION

This document will answer questions you might have about the literacy issue - "what is literacy?", "who is illiterate or less literate?", "what effect does illiteracy have?", "how can I tell if a person is illiterate or less literate?", "why are adults illiterate - how does this happen?", "what is being done to help less literate adults?", "where can less literate adults go to upgrade their literacy level?", and "what can I do?"

This document is intended primarily for literacy coordinators and other personnel within the Department of Advanced Education and Training as well as personnel in departments with representation on the Interdepartmental Committee on Literacy.

Literacy Awareness for the Province of New Brunswick will be amended periodically and any suggestions for improvement should be forwarded to:

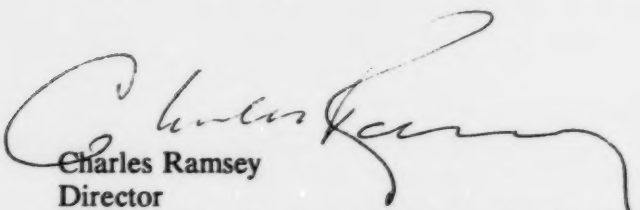

Charles Ramsey
Director
Program Coordination and Apprenticeship Training
Department of Advanced Education and Training
P.O. Box 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1
Telephone:(506) 453-8230
Fax: (506) 453-7913

WHAT IS LITERACY?

"For literacy, 1990 is make-or-break, the year it either earns a top spot on the social agenda or sinks back into a background of other worthy causes..." (Telegraph Journal, March 22, 1990). The United Nations declared 1990 International Literacy Year.

There has been much discussion on what literacy/illiteracy is. In 1948, the United Nations commission proposed as a working definition of literacy "the ability to read and write a simple message." However, in today's society, being able to "get by" is often not enough. Therefore, a better definition would be of what is termed "functional literacy" - the ability to read, write, and perform basic mathematical operations independently, and well enough to function in today's society.

The Southam Literacy Survey has identified items which need to be performed if one is to be considered literate:

- read and understand the right dosage from an ordinary bottle of cough syrup (10% of adult Canadians cannot);
- from six road signs, pick out which one warns of a traffic light ahead (13% cannot);
- figure out the change from $3 if soup and a sandwich is ordered (33% of adult Canadians cannot);
- sign one's name in the correct spot on a social insurance card (11% cannot);
- circle the expiry date on a driver's licence (6% cannot);
- answer four (4) questions about a meeting arrangement, including the date, time, and people involved (16% cannot);
- circle the long distance charges on a telephone bill (29% of adult Canadians cannot).

How proficient a person is in reading, writing, and numeracy determines a person's "lot in life", at least, in an economic sense. Therefore, it stands to reason that improving one's skills would lead to an improvement in the quality of life.

People who cannot perform the tasks listed previously can be considered illiterate. It is more common that adults have some ability to read, write, and/or perform basic mathematical functions (numeracy) enough "to get by", but cannot function adequately in today's technologically advancing society. A better term of referral, not as harsh a label as "illiterate", would be "less literate."

WHO IS ILLITERATE OR LESS LITERATE?

After years of being seen as primarily a Third World problem, the inability to read and write is now being taken seriously in developed countries. According to the Southam Newspaper literacy survey of 1987, at least four and a half million Canadians cannot read, write, or use numbers well enough to meet the literacy demands of everyday life. More than 80% of non-readers identified by the survey hold some kind of employment.

What follows is a graph which provides a fairly accurate picture of the literacy situation in Canada. Since it is based on the last Canadian Census which took place in 1986, the data can not be considered wholly accurate. Also, the Census followed Statistics Canada's accepted definition of literacy, which says that a person who has completed eight years of school is considered literate. For various reasons, completing grade eight is not a guarantee that anyone can read and write.

Canadian Population - Level of Education: More than 8 years

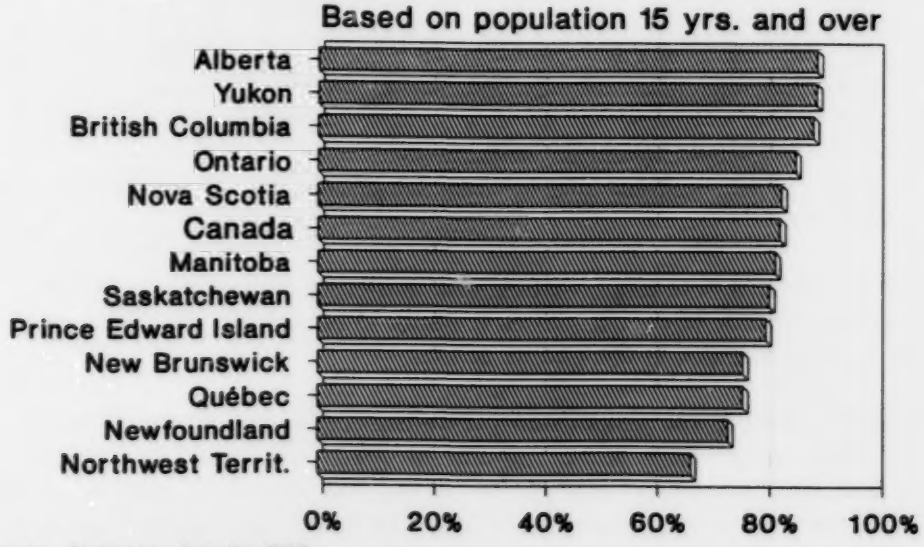

Source: Statistics Canada 1986

The graph indicates that in 1986, 83% of Canadians 15 years and older were considered literate. The percentage of New Brunswick adults was lower than the national average, at 76%. Only Northwest Territories, Newfoundland and Quebec have a lower literacy level.

The following graph indicates the 1986 literacy level of New Brunswick adults in each county. It also is based on the 1986 Census.

New Brunswick - Level of Education: More than 8 years by County

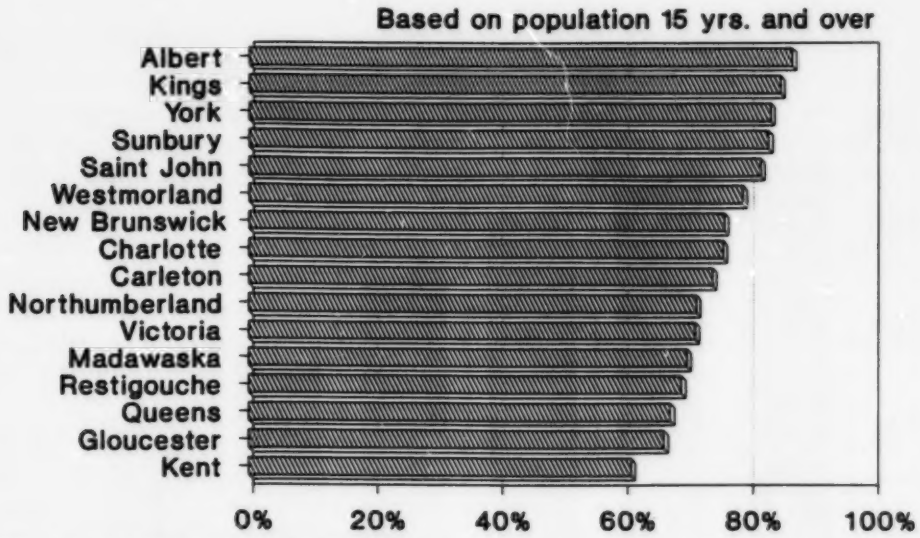

Source: Statistics Canada, Census 1986

Of New Brunswick residents 15 years and older who completed eight years of school, Albert County had the highest literacy level in 1986 with 87%. Kent County had the lowest literacy level with only 61% of its population attending school for more than eight years.

It is a common fallacy that it is only older adults who are less literate. In the 1986 Canadian Census, 6,020 New Brunswick youths, 15-19 years of age, and 4,540 adults 20-24 were estimated at having educational levels of less than grade 9 completed. During the 1989-90 academic school year, a total of 3,186 students dropped-out, some before completing elementary school!

The next graph divides the New Brunswick population into age groups. The level of literacy of each age group is illustrated based on data from the 1986 Census.

New Brunswick - Level of Education

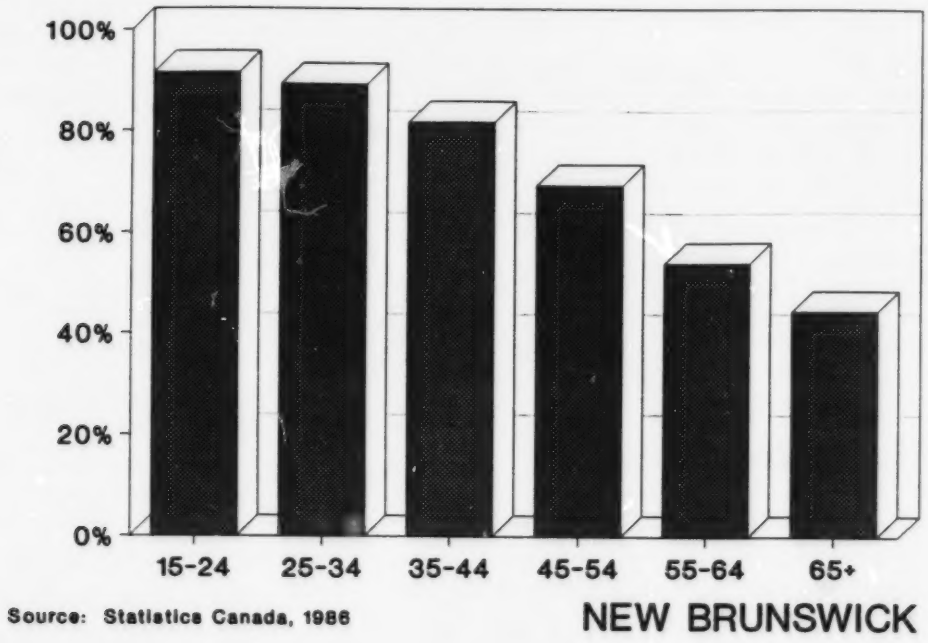

This indicates that the highest percentage of the population with more than 8 years of education is the 15-24 age group. The literacy level decreases with each age group.

WHAT EFFECT DOES ILLITERACY HAVE?

Illiteracy affects most aspects of people's lives, especially health, employment, and income. Less literate adults are more often unemployed, earn lower wages, are less healthy, and die younger than other Canadians. Furthermore, they are more likely to be disabled, more often offenders, and more often their children will have access to fewer opportunities than other children. Generally, they live outside the mainstream of Canadian society.

The most obvious result of illiteracy is the limited opportunities for employment. New technology means fewer unskilled workers are needed, since computers, robotics, and other mechanical devices can do the work of many people. At present, only 2% of all jobs require no reading at all. In fact, the average blue-collar worker has a daily reading requirement of 97 minutes.

Many jobs are being phased out. Often, workers are given the opportunity to gain a new skill, but without the ability to read or write, a person may not be able to work his/her way through a computer manual, for example.

Those who are employed in business and industry need increasing support in literacy and learning to cope with technological change. It has been estimated that by the year 2000, more than 70% of all jobs will require reading at the post secondary level.

The Canadian Business Task Force on Literacy estimates the lack of basic reading and writing skills is a $10 billion drain on the Canadian economy each year. Business pays $4.2 billion per year in lost productivity, direct training, and industrial accidents.

Lower productivity or industrial accidents occur because of a worker's inability to accurately complete the paperwork and orders, take notes at staff meetings, and read all the directions on cleaning fluids, etc. Furthermore, the worker may not be able to read the directions on the processing equipment, nor make informed decisions based on machine readouts to maintain equipment, etc.

A direct result of a lack of employment opportunities is a lower income or lack of income and a reliance, very often reluctant, on social programs to help families "make ends meet."

Another possible outcome of being illiterate or less-literate are health problems. Although our country has an excellent Medicare program and health care is available for people at all economic levels, poor housing and a lack of knowledge of nutrition and the importance of a balanced diet lead to all kinds of health problems.

Less literate parents are more likely to have fewer books for their children to read. Parents with fewer literacy skills may not be the best role models for their children. These children may not see the need of a good education, and so, a cycle continues.

Tasks most of us take for granted in our daily lives are a struggle for those less literate. Not being able to read means a person cannot read the directions on a can of baby formula or read the directions on a medicine bottle. Not being able to write means a person can't fill out a form to enrol their child in school, or even complete a job application form. Not being able to perform basic mathematical operations means a person can't double-check his/her pay-cheque to be sure the right amount of money was paid for the amount of work done, or check to make sure he/she received the right change in a grocery store.

All of this can only be accomplished with assistance from someone else. Therefore, a less literate adult lacks independence, and most likely self-esteem and self-confidence.

HOW CAN I TELL IF AN ADULT IS ILLITERATE OR LESS LITERATE?

It is very difficult to identify people who may be considered illiterate or less literate if they do not want to be identified. They do not want the stigma of being labelled illiterate. They may fear losing their current job, as they may not be fully qualified.

Labelling a person as illiterate brings a myriad of other labels to the individual. There are many myths about people who cannot read and write. One of these myths, the most important to dispel, is that illiterate (or less literate) people are stupid. That is not the case. They have managed to fool many people for many years and have developed many effective coping mechanisms.

Other myths about illiteracy include the following, taken from *15 Myths about Illiterate America*, by Jonathan Kozol, 1987:

-illiterate people are all learning disabled;
-people who cannot read are mainly immigrants;
-most people who cannot read choose not to;
-people who cannot read have simply slipped through the cracks;
-people cannot read because teachers are not doing their jobs.

There are tests available to check a person's reading level. However, they are not always accurate as they were not designed for use with adults. Trained teachers and tutors can often determine a person's literacy level by simply interviewing them or giving them simple tasks to perform. According to the Southam Survey, many Canadians considered illiterate couldn't circle the expiry date on a driver's licence, read cough syrup directions, nor find a specific store in the Yellow Pages, to name just a few such tasks.

It has also been found that people who have trouble reading watch 24% more television, rely less on newspapers and print for information, and are less active in their leisure time. They also earn about 2/3 the income of readers, and are more likely to have non-reading children.

If there is something we cannot do or cannot do well, we usually do not do it at all. Therefore, a person who avoids reading, writing, and/or simple mathematical calculations probably has some degree of difficulty performing such basic skills.

WHY ARE ADULTS ILLITERATE - HOW CAN THIS HAPPEN?

There are many reasons why people are illiterate, or less literate. Adults become less literate through disuse of learned reading and writing skills; the demands of advancing technology result in a higher literacy level to function within the society; illiteracy may be a sign of the effects of poverty, unemployment, alienation, and oppressive social structures; large numbers of adults experience severe learning disabilities and some of them cannot attain adequate literacy levels.

The following are excerpts from compositions written by adults struggling to improve their literacy level. They best explain "how this can happen."

"When I was a little kid in grades one to six, I never attended school. I used to hang out by the tracks and get stoned. I guess it was to escape the hurt. I never had love and I thought getting stoned was a way out. My parents never encouraged me to go to school. They were always drinking and fighting..."

"Finally I'm half way through my goal in life. I started out when I was twenty-two years old, after a horrifying life of incurable sickness. I could only read a little, and my spelling and math were even worse..."

"I started going to the English school, when I was eleven years young. I made it to grade five at fifteen years young. I was brought up to believe that an education wasn't important...a lot of things have happened...I have come to believing that without school, life is going to be a lot harder then it has to be...so here I am in school..."

"I never liked school. I hated to read, I hated math, I hated the teachers, and I hated homework. I didn't try very hard. I sort of squeaked by until grade seven and then I quit. I get the odd job here and there, really crappy jobs. I got tired of crappy jobs..."

WHAT IS BEING DONE TO HELP LESS LITERATE ADULTS?

Less literate adults may have barriers to furthering their education, including work commitments, lack of suitable and affordable daycare, personal poverty, including lack of clothing, etc., lack of transportation, and family problems.

A person must want to be helped before he/she can be helped. Some people simply do not want to upgrade their skills. Others may lack awareness of available programs, or lack the funds that may be necessary or they may perceive as necessary to become involved in literacy training.

No literacy program, no matter how well-designed, is self-executing. People make the difference. Adult learners must involve themselves in literacy programs by devoting their time to study, attending the lessons punctually and prepared, participating fully, and respecting the instructors and their fellow learners. In turn, the instructors should remember that adult learners are to be considered mature adults who have many skills and abilities, but not adequate levels of literacy skills. To motivate and reach the adult non-reader, the fear of failure, lack of self-confidence, fear of the learning environment, and apathy must be sufficiently overcome.

It has become common knowledge that pooling all available resources and efforts could alleviate the problem of illiteracy. Private efforts to promote literacy can only complement, not replace, public provision. Although the Department of Advanced Education and Training (DAET) is the lead Department in literacy initiatives in the Province, a number of other players are also involved.

The Minister's Advisory Committee on Literacy has been set up to identify ways and means of raising the profile of literacy and its related human resource issue. The mandate and the membership of the Committee may be seen in "Appendix A" at the end of this document.

The "Interdepartmental Committee on Literacy", made up of representatives for those provincial government departments and agencies dealing directly and/or indirectly with literacy, was formed in 1989. The Department of Advanced Education and Training is the chair of this Committee; other Departments involved in this Committee are: Labour, Tourism, Recreation, and Heritage through the New Brunswick Library Service, Solicitor General, Income Assistance, Education, Health and Community Services, and Youth Council (see "Appendix B").

All of these departments have taken the initiative to do something about illiteracy in New Brunswick.

The Department of Advanced Education and Training:

- offers training with the objective of improving the literacy level of all citizens of New Brunswick;
- establishes contact with the non-reading target group primarily through the colleges;
- provides particular literacy courses through existing college structures in response to identified needs;
- recognizes the important role played by non-government agencies and volunteer organizations;
- maintains close working relationships with volunteer literacy groups and other government departments and agencies;
- directs college principals to consult non-readers with respect to their needs;
- allocates funds to literacy councils through the colleges according to the needs of the clientele and the resources and priorities of the Department;
- supports tutor workshops both financially and materially;
- makes professional development services available to literacy volunteer groups upon request;
- undertakes local and province-wide public information activities;
- pursues research and development of literacy-related issues.

In addition to these efforts which involve literacy training, DAET submitted several project proposals to the National Literacy Secretariat which were approved in 1989. These projects are ongoing and include:

- use of computers for literacy programs;
- development or acquisition of curriculum-related materials for the literacy programs, including computer-based learning systems;
- establishment and promotion of native literacy groups;
- professional development for literacy practitioners;

- development of a model for the delivery of programs in rural areas;

- literacy projects in the workplace;
- research projects intended to identify the nature and the extent of illiteracy in New Brunswick and the nature and extent of illiteracy in the workplace.

The Department of Labour, in a cooperative venture with Advanced Education and Training, has presented seminars for employers about literacy in the workplace. In-house, the deputy minister has indicated plans to initiate literacy training by and for employees. A model for this training has been developed.

During 1990, International Literacy Year, Advanced Education and Training and the New Brunswick Library Service, part of the Department of Tourism, Recreation, and Heritage, coordinated several joint literacy/library related initiatives throughout the province. Working with literacy councils and literacy coordinators in the colleges, many libraries began developing literacy resource centres.

In the correctional institutions of the province, Laubach Literacy volunteer tutors are available to inmates who wish to be tutored. During International Literacy Year, the Department of Solicitor General re-issued factual information such as updated lists of tutors and placed emphasis on educating staff in literacy issues. A video was used to sensitize front-line workers to the needs of non-readers. Consciousness-raising seminars for 40-50 front-line employees were run in cooperation with the Department of Advanced Education and Training, which will also put together other training packages. College teams are available to go into institutions to give training sessions as required.

The Department of Income Assistance (DIA) deals with many less literate adults. Staff inform their clients about the literacy services available in the community, and if a need is indicated, clients are referred to a Literacy Coordinator at a New Brunswick Community College. Clients are also made aware of financial aid available from the Department for expenses, such as child care, transportation, etc., while attending literacy classes or tutoring sessions. DIA believes that staff awareness is a key element to serving their clients with literacy needs.

The Department of Education, through the public school system, offers regular classes to young adults. New Brunswick residents who have not reached their 21st birthday are able to attend public school grades 1-12 inclusive, tuition-free. The students usually pay a minimal amount for rent of textbooks and for some workbooks.

The Department of Education also has pilot projects in place to help at-risk students presently in the public school system. There are alternative classes for potential drop-outs, and classes for ex-dropouts who are motivated to continue their studies. For parents of at-risk students, help is offered so they can improve their parenting skills and their own literacy levels.

A program has recently begun for the elementary grades, the "Borrow-A-Book" program, which will encourage many parents to read to their children.

Language Arts and literacy issues are discussed in professional development sessions for teachers and school supervisors in the New Brunswick public school system.
The Department of Health and Community Services concentrates on staff awareness. Health care and social services professionals who interview and refer clients learn how to identify those who lack literacy skills and where to direct those clients for literacy training. Presently, literacy levels are taken into consideration when developing program information and promotional materials, and guidelines for establishing reading levels for materials are being fully developed.

Finally, the Youth Council devoted its September 1990 newsletter to literacy and youth. Financial assistance was provided for this issue by the Department of Advanced Education and Training. Members of the Interdepartmental Committee on Literacy contributed articles. One of the priorities of the Council for 1990 was peer tutoring and counselling, with an emphasis on literacy skills.

These Departments, along with the volunteer sector, the literacy practitioners, and literacy coordinators are striving to improve the literacy levels of New Brunswick people. Businesses, labour unions, groups of adult students, community groups, libraries, and the media are becoming involved in the fight against illiteracy.

WHERE CAN LESS LITERATE ADULTS GO TO UPGRADE THEIR LITERACY LEVELS?

Volunteer literacy councils:

Literacy instruction for adults reading at a low level or non-readers is presently handled by volunteer tutors associated with various local literacy councils. Adults are provided with instruction in reading and writing in a one-on-one learning situation.

Each of the literacy councils is independent, with common standards and practices. The principal source of funding for all 42 literacy councils in New Brunswick has been annual grants from the Department of Advanced Education and Training. The literacy councils cooperate fully with each other and each maintains an ongoing liaison with the New Brunswick Community College System through the Literacy Coordinators.

The French language literacy councils are associated through the newly formed La Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick, Inc. The English language literacy councils are associated with Laubach Literacy of New Brunswick, as well as the National and the International Laubach organizations.

The Laubach method of teaching reading and writing relies on the one-on-one approach. The instruction is free, private, and confidential. Tutors and learners are matched by a volunteer coordinator and the tutoring sessions between the tutor and the adult learner take place once or twice a week in a home, or in a neutral place. Programs of this nature are also set up in New Brunswick correctional institutions.

A series of books published by Laubach are used for instruction, supplemented by high interest, low reading-level material. When an adult learner works through the four levels, the tutor can use the *Challenger* series of books to help the adult learner upgrade his/her skills, or the adult learner can attend a New Brunswick Community College Academic Upgrading class.

Community Colleges:

All nine Community Colleges in New Brunswick currently employ full-time "literacy instructors." These instructors teach Academic Upgrading - Basic classes and are equipped to teach adult learners the equivalent of public school system grades 1-7.

These Academic Upgrading-Basic (A.U.B.) classes have a minimum of four and a maximum of eight learners per instructor. The classes are approximately three hours in duration, four or five days per week; one class meets in the mornings and another class in the afternoon, or the same students attend full days. The lessons are individualized for each adult, and are offered in a "continuous intake/exit" format.

Classes are also offered, in addition to the regular A.U.B., by the New Brunswick Community College system at various "store-front" learning centres throughout the province. In response to needs identified by the Department of Advanced Education and Training, the federal-provincial Youth Strategy established these "store front" learning centres to reach the 15-24 year age group. Socio-economic data indicates that a large portion of the 15-24 year age group have reading, writing, and math skills at a less than grade 9 level. Competency skills of the high school graduate are required for admission into most programs offered at the Community Colleges and other educational institutions. The learning centres are in place to help youth raise their levels of academic achievement, so that they can qualify for further training that will lead to job readiness.

As an alternative to day classes, the Department of Advanced Education and Training offers "night school" to adults who are not enrolled full-time in the regular school system. Instruction is available equivalent to public school grades 1-12.

These classes or programs are available through the "Night School" Program Directors employed by Community Colleges. Classes offered are Academic Upgrading (grades 1-12), High School Subjects/Credits (grades 10-12), pre-G.E.D., and G.E.D. Preparation classes.

The G.E.D. is an international testing program designed to provide adults who did not complete high school with the opportunity to demonstrate they have acquired the skills and educational maturity comparable to that of a high school graduate. "G.E.D." stands for General Educational Development, a testing service directed by the American Council on Education, Washington, U.S.A.

All the part-time classes are usually offered in the evenings (with daytime classes available when the demand warrants) for a three-hour session, usually once or twice per week. The classes are available in the fall, the winter, and sometimes in the spring terms. The duration is usually 10 weeks or longer. A number of adults enrol in two or even three of these classes during a year.

An adult who has successfully completed grade 7 or more in the public school system or a program which provides equivalent training, such as A.U.B., may be eligible to enrol in the Academic Upgrading - Intermediate program.

The Academic Upgrading - Intermediate (A.U.I.) program is attended full-time by students who intend to enrol in prior-chosen occupational programs at the Community Colleges or at other institutions of higher learning. The A.U.I. program is individualized, depending on the needs of the student and the eligibility requirements of the occupational goal he/she has chosen. Students can begin as low as the grade 7 level and receive instruction in the areas of mathematics, science, and communications/language skills. The A.U.I. programs are available at each College, Monday to Friday, 8:30 to 4:30.

Another route for academic upgrading is learning through correspondence. The Department of Advanced Education and Training has been responsible for administering the Correspondence Service in New Brunswick. Essential school subjects at the grades 7 to 12 levels, such as English (or French), Mathematics, Science, Biology, Physics, etc. are offered. The cost to the student is a $10 enrolment fee plus a $10 registration fee for each course.

The "Resource College" for the correspondence service is the New Brunswick Community College (NBCC) in Moncton for the English language and CCNB in Dieppe for the French language. An education officer at each of these two Colleges provides the necessary assistance and coordination with "admissions", "extension", and "guidance" personnel at the Colleges.

WHAT CAN I DO?

A full-time literacy coordinator is headquartered at each of the nine Community Colleges in New Brunswick. The literacy coordinators are involved in literacy initiatives at many levels. They assess the literacy needs and conditions within the designated College area, participate and actively promote awareness of illiteracy, and liaise between the College, literacy volunteer groups, and the public. Literacy coordinators also assist in locating and training volunteer tutors, encourage non-readers and functionally illiterate adults to participate in the available training programs, promote new literacy programs, and generally coordinate literacy activities, initiatives, and programs.

Following are the names and phone numbers of literacy coordinators at the Community Colleges and the literacy councils within the surrounding areas. Each literacy coordinator has a wide range of province for which he/she is responsible.

Following this list, you will find the information about the Access Centres, which assist young adults (15-24 years of age).

LITERACY COORDINATORS AND LITERACY COUNCILS

NEW BRUNSWICK COMMUNITY COLLEGE - BATHURST

Coordinator: Gisèle Aubé
Region: Gloucester County
Telephone: 547-2145

Literacy Councils:

Conseil d'alphabètisation de Bathurst
Téléphone: 783-8318
Romain Landry

Bathurst Literacy Council
Telephone: 548-2418
Mary Gauthier

Conseil d'alphabétisation de Caraquet
Téléphone: 727-3981
Linova Roy

Conseil d'alphabétisation de Lamèque
Téléphone: 344-7343
Patricia Savoie

Conseil d'alphabétisation de Rivière-du-Portage
Téléphone: 395-4888
Irène Brideau

Conseil d'alphabétisation de Shippagan
Téléphone: 336-2315
Jeannette Mallet

Conseil d'alphabétisation de Tracadie
Téléphone: 395-6749 (M), 395-9066 (T)
Monique Bourgeois

NEW BRUNSWIC COMMUNITY COLLEGE - CAMPBELLTON

Coordinator: Jacques Leclerc
Region: Restigouche County
Téléphone: 789-2377

Literacy Councils:

Conseil d'alphabétisation de Campbellton
Téléphone: 753-5392 (D),789-4536 (T)
Samia Awad

Campbellton Literacy Council
Telephone: 759-9411
Marjolaine Daigle

Conseil d'alphabétisation de Dalhousie
Téléphone: 826-3159
Maryse Leclair

Dalhousie Literacy Council
Telephone: 684-5240
Patricia Suddard

East Restigouche Literacy Council
Telephone: 237-2272
Beverly Chamberlain

Conseil d'alphabétisation de Kedgwick
Téléphone: 284-3082
Simonne Roy

Conseil d'alphabétisation de St-Quentin
Téléphone: 235-3220
Jeanne Labrie

NEW BRUNSWICK COMMUNITY COLLEGE - DIEPPE

Coordinator: Renée Bourgeois
Region: Albert, Kent, and Westmorland Counties (Francophone)
Telephone: 856-2200

Literacy Councils:

Conceil d'alphabétisation de Cap-Pelé
Téléphone: 577-2271
Marie Corinne Bourque

Conseil d'alphabétisation de Dieppe-Moncton
Téléphone: 855-3792
Judianne Godbout

Conseil d'alphabétisation de Fredericton
Téléphone: 453-2719
Raymond McLaughlin

Conseil d'alphabétisation Kent-Nord
Téléphone: 523-6646
Alyre Mazerolle

Conseil d'alphabétisation de Kent-Sud
Téléphone: 525-2118 (T),525-2286 (D)
Paul-Émile Cormier

Conseil d'alphabétisation de Memramcook
Téléphone: 758-2847
Annette Bourgeois

Conseil d'alphabétisation de Saint-Jean
Téléphone: 632-2800
Théo Gagnon

Conseil d'alphabétisation de Shédiac
Téléphone: 532-9516
Melita Bourque

NEW BRUNSWICK COMMUNITY COLLEGE - EDMUNDSTON

Coordinator: Gilda Michaud
Region: Madawaska County and part of Victoria County
Telephone: 735-2500

Literacy Councils:

Conseil d'alphabétisation d'Edmundston
Téléphone: 735-6833
Céline Gauvreau

Conseil d'alphabétisation de Grand-Sault
Téléphone: 473-4375
Huguette LeBlanc

NEW BRUNSWICK COMMUNITY COLLEGE - MIRAMICHI

Literacy Coordinator: Ann Morrissy
Area of Responsibility: Northumberland County
Telephone: 778-6000

Literacy Councils:

Ainwick Literacy Council
Telephone: 773-9982
Doreen Gay

Central New Brunswick Literacy Council (Boiestown)
Telephone: 369-7219
Barb Hunter

Miramichi Literacy Council (Chatham/Newcastle)
Telephone: 622-1967
Harry Richards

This College will again employ a Native Literacy Worker to encourage literacy efforts for aboriginal people (Mic Mac) in the northern portion of New Brunswick.

NEW BRUNSWICK COMMUNITY COLLEGE - MONCTON

Literacy Coordinator: Jerry Hicks
Areas of Responsibility: Albert, Kent, and Westmorland Counties (Anglophone)
Telephone: 856-2220

Literacy Councils:

Greater Moncton Literacy Council
Telephone: 859-9587
(Monday-Wednesday, afternoons only)

Petitcodiac Literacy Council
Telephone: 756-8065
Lois McGibbon

Port Elgin Literacy Council
Telephone: 538-7638
Val Goodwin

Rexton Literacy Council
Telephone: 523-9827
Hugh Thompson

Tantramar Literacy Council (Sackville)
Telephone: 536-1860 (w), 536-0864 (h)
Rod Matatall

NEW BRUNSWICK COMMUNITY COLLEGE - SAINT JOHN

Literacy Coordinator: Paul McMackin

Areas of Responsibility: Saint John County and parts of Kings County; includes Lepreau to Anagance (Hampton, Sussex, St. Martins, Norton, and rural communities in those areas)

Telephone: 658-6600

Literacy Councils:

Read Saint John
Telephone: 635-1981
Sandra Holmes

Read Sussex
Telephone: 432-4018
Francine Harvey

Note: With the exception of the following agency, all literacy councils are volunteer agencies.

Saint John Learning Exchange
Telephone: 648-0202

NEW BRUNSWICK COMMUNITY COLLEGE - ST. ANDREWS

Literacy Coordinator: Amédée Cormier

Areas of Responsibility: Charlotte County and McAdam in York County

Telephone: 529-8801

Literacy Councils:

Campobello Reading Council
Telephone: 752-2951
Joan Lord

Fundy Reading Council (St. George)
Telephone: 755-6331
Alan Moses

Grand Manan Reading Council
Telephone: 662-8681
Stephanie Hobbs

McAdam Literacy Council
Telephone: 784-2858
Renee Herron

St. Stephen Literacy Council
Telephone: 466-2188, 466-3234
Judy Nicholson

NEW BRUNSWICK COMMUNITY COLLEGE - WOODSTOCK

Literacy Coordinator: Kay Curtis
Areas of Responsibility: Plaster Rock to Oromocto and Gagetown, including Fredericton and surrounding area, also Harvey Station, Chipman, Minto, and Coles Island
Telephone: 328-9386

Literacy Councils:

Fredericton Literacy Council
Telephone: 472-1515
Diane Dobbelsteyn

Grand Lake Literacy Council
Telephone: 339-6942
Marge Price

Kingsclear Literacy Council
Telephone: 363-4152

Minto Literacy Council
Telephone: 327-3157

Oromocto Literacy Council
Telephone: 446-4710
Al Dennison

Tobique Indian Band Literacy Council
Telephone: 273-2282

Tobique Literacy Council
Telephone: 356-8642

Washademoak Literacy Council
Telephone: 488-2837

Woodstock Literacy Council
Telephone: 328-8863
Marlene Henley

ACCESS CENTRES

If a client is between the ages of 15 and 24, he or she should be directed to one of the Access Centres throughout New Brunswick. A network of strategically placed Access Centres offer intensive evaluation and assessment of individuals, ongoing counselling, and follow-up. Through the Access Centres, adults and youth may be directed to one of the "store front" learning centres in the Province to learn basic skills, or to the appropriate upgrading class.

The locations of the Access Centres and telephone numbers follows:

LOCATION	ADDRESS	TELEPHONE
Bathurst	125 Main Street E2A 1A6	547-2900
Campbellton	59 Water Street E3N 1A9	753-4156
Chatham	12 University Ave. E1N 2T8	778-8404
Edmundston	77 Church Street E3V 1S6	735-2035
Fredericton	412 Queen St. E3B 1B6	453-3060
Moncton	529, rue Main CP 2100 Surcursale "A" E1C 8H9	856-2707 or 857-2708

Richibucto	80 Main Street E0A 2M0	523-7667
Saint John	59 N. King Square E2L 1E6	658-6654
St. Stephen	78 Milltown Blvd. P.O. Box 488 E3L 3A6	466-6560
Shippagan	132, 16st Street E0B 2P0	336-9116
Woodstock	113 Connell St. P.O. Box 2288 E0J 2B0	328-9386

SUMMARY

If you have a client you suspect may need some form of academic upgrading, be it a lack of basic skills or a high school diploma, the best course of action is to inform the client of the programs available to him or her.

It is not necessary that you assess his or her needs, i.e. literacy level. Direct your client to the appropriate literacy coordinator or Access Centre from the lists above, or telephone with the client to set up an appointment.

The literacy coordinators and the counsellors at the Access Centres can arrange for screening tests to determine the academic skill level of each adult student.

In the case of a client who has an obvious or admitted need of education in basic skills, he/she may also be directed to the appropriate Literacy Council for his/her area, named previously in this document.

A client who has an interest in pursuing an education above the grade seven level may contact the Admissions Officer at the appropriate Community College. Each Admissions Officer can supply information about the night school classes, correspondence courses, or regular day classes in academic subjects at their College and in the area.

APPENDIX A

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
MINISTER'S ADVISORY COMMITTEE ON LITERACY

OBJECTIVE

The Committee will identify ways and means of raising the profile of literacy and its related human resource issue.

TARGET

Current information indicates that 76% of the Province's 15 and over age group have more than grade 8 (completed) level of education. The Government is aiming to increase that percentage to 80% by 1994.

MANDATE

The Committee will

1. Review the recommendations of the Premier's Advisory Council on Literacy and provide appropriate views/comments for consideration.

2. Provide advice on matters affecting those who lack basic education skills in reading, writing and numeracy in order to improve their ability to compete in the current and the future labour market.

3. Identify appropriate activities in response to matters of interest and concern to those lacking a basic education.

4. Identify activities/services/programs which will assist the Government in meeting or exceeding its **TARGET.**

5. Identify the role of government, labour, business and the community in addressing matters of concern.

6. Promote remedial action through education, social and other systems in order to prevent illiteracy.

7. Make recommendations concerning the type of programs which could be established to assist those lacking a basic education to become self-sufficient.

8. Assist with the promotion of those services available to those lacking a basic education.

In carrying out its responsibilities the Committee may

1. Receive and hear petitions and suggestions from individuals and groups concerning matters of interest to those lacking a basic education.

2. Recommend research areas that can be undertaken by governments, voluntary associations, business, labour, universities, etc. concerning literacy matters.

3. Identify appropriate policies and/or practices which can be introduced and would improve services to those lacking basic education.

MEMBERSHIP

The Committee will be structured in a fashion which will involve various non-government groups while ensuring appropriate links with Government Committees (i.e. Cabinet Committee on Human Resources, Interdepartmental Committee on Literacy).

The Committee will include the following as members:

1. The Minister of Advanced Education and Training as Chairperson

2. The Minister of Education as Vice-Chairperson

3. Two representatives from the native population

4. One representative from Labour

5. One representative from Business/Employer organizations

6. One representative from the Federation of New Brunswick Faculty Associations

7. Two representatives from Literacy organizations

8. Two representatives from the New Brunswick Teachers' Federation

9. Two representatives (1 Anglophone, 1 Francophone) from the general public

TERMS OF OFFICE

Members other than the Ministers of Advanced Education and Training and Education will be appointed for a two-year term with half the members being appointed initially for a three-year term. Members may be reappointed once.

SECRETARIAT

In order to provide an appropriate link between the Minister's Committee on Literacy and the Interdepartmental Committee on Literacy, the Chair of the Interdepartmental Committee on Literacy will provide secretariat services to the Minister's Committee.

The responsibility for chairing the Interdepartmental Committee on Literacy is vested with the Department of Advanced Education and Training.

REMUNERATION

Members will serve without compensation except for reimbursement of travel expenses as provided by the travel regulations as issued and amended from time to time by the Board of Management.

APPENDIX B

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
INTERDEPARTMENTAL COMMITTEE ON LITERACY

TERMS OF REFERENCE

MEMBERSHIP: Members will be representatives of those provincial government departments and agencies dealing directly and/or indirectly with literacy. Representation of both linguistic communities is desirable.

REPORTING STRUCTURE: Individual members should communicate the committee's minutes to the appropriate decision-makers within their department or agency. The Committee will report to the Minister of Advanced Education and Training.

MANDATE

The committee will enable the provincial government to

1. Develop a better understanding of illiteracy among its departments and agencies.

2. Assess and advise on the departmental and interdepartmental initiatives and objectives that affect literacy levels (i.e. to consider alternate solutions).

3. Provide ongoing consultation and coordination for development and implementation of specific policies, strategies and initiatives to reduce illiteracy.

These three objectives will confirm a concerted effort and cooperation for literacy by the provincial government.

To accomplish this Mandate, the committee will

1. Encourage participating departments to present a synopsis of literacy-related activities.

2. Discuss policies and strategies affecting literacy and propose solutions.

3. Recommend guidelines to evaluate literacy initiatives.

4. Recommend government-wide distribution of literacy-related information.

5. Propose prevention alternatives and encourage higher literacy skills for all.

6. Provide encouragement for adults to learn and for learners to continue learning.

7. Ensure that it not duplicate existing programs and services.

8. Promote on-site literacy development within business, industry, etc.

9. Encourage interdepartmental liaison and initiatives.

10. Become aware of other contributors/supporters for literacy in New Brunswick.

11. Provide input to long-term planning of literacy initiatives.

12. Write a report in 1991 to summarize all provincial literacy initiatives.

LIST OF MEMBERS

Charles Ramsey - Advanced Education and Training
Director
Program Coordination and Apprenticeship Training Branch (Anglophone)
(Committee Chairperson)

Michael Nowlan - Education
Assistant Director
Program Development and Implementation (Anglophone)

Norman-Gilles Bérubé - Education
Directeur Executif
Développement Pédagogique (Francophone)

Lori Baker - Labour
Director
Employment Services Branch

Shawn Lourensse - Solicitor General
Supervisor
Institutional Programs, Correctional Services Division

Lynne Swanick - Health and Community Services
Director
Strategic Planning, Planning and Evaluation Division
Alternate = Nicole Richard
Strategic Planning

Daniel Doyle - Income Assistance
Director
Field Services, Income Maintenance

Jocelyne Thompson - Tourism, Recreation and Heritage
Assistant Director
New Brunswick Library Service

Carol Martin - Youth Council
Research and Information Officer

Bernard-Marie Thériault - Advanced Education and Training
Program Coordinator
Program Coordination and Apprenticeship
Training Branch (Francophone)

Richard Tenderenda - Advanced Education and Training
Program Coordinator
Program Coordination and Apprenticeship
Training Branch (Anglophone)
(Committee Secretary)

New Nouveau
Brunswick
CANADA

Advanced Education and Training
Enseignement supérieur et Formation

SENSIBILISATION À L'ALPHABÉTISATION

AU NOUVEAU-BRUNSWICK

DIRECTION DE LA COORDINATION DES PROGRAMMES
ET DE LA FORMATION EN APPRENTISSAGE

ÉDITION RÉVISÉE - JUIN 1991

• P.O. Box /C.P. 6000 • 416 rue York Street • Fredericton NB E3B 5H1 •

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION I

QU'EST-CE QUE L'ALPHABÉTISATION? 1

COMMENT ÉVALUER L'ANALPHABÉTISME? 3

QUELS SONT LES EFFETS DE L'ANALPHABÉTISME? 7

COMMENT ÉVALUER LE DEGRÉ D'ALPHABÉTISATION D'UNE PERSONNE ADULTE? 9

LES CAUSES DE L'ANALPHABÉTISME CHEZ LES ADULTES : LA DYNAMIQUE DU PROBLÈME 11

QUE FAIT-ON POUR VENIR EN AIDE AUX ADULTES MOINS ALPHABÉTISÉS? 12

OÙ LES ADULTES MOINS ALPHABÉTISÉS PEUVENT-ILS S'ADRESSER POUR AMÉLIORER LEUR DEGRÉ D'ALPHABÉTISATION? 17

COMMENT S'Y PRENDRE? 20

ANNEXE A

ANNEXE B

INTRODUCTION

Ce document a pour objet de répondre aux questions susceptibles d'être soulevées en ce qui a trait à l'alphabétisation telles: qu'est-ce que l'alphabétisation?; qu'entend-on par analphabète ou moins alphabétisé?; quels sont les effets de l'analphabétisme?; comment évaluer le degré l'alphabétisation d'une personne?; pourquoi y a-t-il des adultes analphabètes?; que fait-on pour venir en aide aux adultes moins alphabétisés?; vers qui les adultes moins alphabétisés peuvent-ils se tourner pour améliorer leur degré d'alphabétisation?; et que faire?

Il s'adresse tout particulièrement aux coordonnateurs d'alphabétisation et autres personnes du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, de même qu'aux personnes des ministères représentés au Comité interministériel sur l'alphabétisation.

Le document *Sensibilisation à l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick* sera mis à jour de façon périodique. Veuillez faire parvenir toute suggestion pour son amélioration à:

Michel Laroche
Directeur intérimaire
Coordination des programmes et
de la formation en apprentissage
Ministère de l'Enseignement supérieur et
de la Formation
C.P. 6000
Fredericton, N.-B.
E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-8220
Facsimile : (506) 453-7913

QU'EST-CE QUE L'ALPHABÉTISATION?

"En ce qui concerne l'alphabétisation, 1990 sera l'année charnière, soit l'année où la question occupe le premier rang des préoccupations sociales ou est rejetée dans l'anonymat des autres nobles causes..." [Traduction] (Telegraph Journal, le 22 mars 1990). Les Nations Unies ont déclaré 1990 l'Année internationale de l'alphabétisation.

On a beaucoup discuté de la définition de l'alphabétisation et de l'analphabétisme. En 1948, une commission des Nations Unies a proposé la définition suivante de l'alphabétisation : "la capacité de lire et d'écrire un message simple". Toutefois, dans la société d'aujourd'hui, la seule capacité de "se tirer d'affaire" souvent ne suffit pas. Il y a donc lieu d'utiliser l'expression "alphabétisation fonctionnelle", soit la capacité de lire, d'écrire et d'exécuter des opérations mathématiques simples de façon autonome, permettant de fonctionner dans la société moderne.

L'Enquête Southam sur l'alphabétisation a défini des tâches que doit accomplir une personne pour qu'on la juge alphabétisée :

- lire et comprendre la bonne posologie sur un flacon ordinaire de sirop contre la toux (10 p. 100 de la population adulte canadienne en est incapable);
- à partir de six panneaux de signalisation routière, montrer celui qui signale la proximité de feux de circulation (13 p. 100 en est incapable);
- vérifier si la monnaie rendue pour trois dollars est exacte, en paiement d'une soupe et d'un sandwich (33 p. 100 en est incapable).
- signer son nom au bon endroit sur une carte d'assurance sociale (11 p. 100 en est incapable);
- encercler la date d'expiration sur un permis de conduire (6 p. 100 en est incapable);
- répondre à quatre (4) questions sur les coordonnées d'une réunion, notamment les sujets de discussion, le jour, l'heure et les personnes qui y participent (entre 16 p. 100 en es incapable);
- encercler les frais d'interurbain sur une facture de téléphone (29 p. 100 en est incapable).

L'aptitude d'une personne à lire, à écrire et à compter détermine "son sort dans la vie", du moins sur le plan économique. Il découle de cet énoncé que de meilleures connaissances entraîneraient une amélioration de la qualité de la vie.

Les personnes qui ne peuvent accomplir les tâches ci-dessus sont considérées comme analphabètes. Il est plus fréquent que des adultes puissent lire, écrire et/ou exécuter des opérations mathématiques (calcul) à un degré suffisant leur permettant de "se tirer d'affaire", mais qu'ils soient dans l'impossibilité de bien fonctionner dans la société moderne, axée de plus en plus sur la technologie. Pour désigner le phénomène, le terme "moins alphabétisé" serait sans doute une expression plus précise et moins rude que "analphabète".

COMMENT ÉVALUER L'ANALPHABÉTISME?

Pendant des années, on a surtout envisagé l'analphabétisme comme un problème du Tiers Monde, mais les pays industrialisés prennent maintenant au sérieux l'inaptitude à lire et à écrire. Toujours selon les résultats de l'enquête Southam de 1987 sur l'alphabétisation, il y a au Canada quatre millions et demi de personnes qui ne peuvent lire, écrire ou calculer suffisamment bien pour faire face aux demandes courantes de la vie de tous les jours à ce chapitre. Plus de 80 p. 100 des gens ne sachant pas lire, selon l'enquête, occupaient un emploi quelconque.

Voici un graphique qui dresse un portrait assez fidèle de la situation au Canada. Les données sont tirées du dernier recensement national qui a eu lieu en 1986; elles ne sauraient donc refléter avec toute l'exactitude voulue la situation réelle. Par ailleurs, dans le recensement, on a utilisé la définition que donne Statistique Canada de l'alphabétisation, en vertu de laquelle une personne ayant une scolarité de huit années est réputée alphabétisée. Diverses raisons font en sorte qu'une huitième année de scolarité ne confère pas obligatoirement à une personne la capacité de lire et d'écrire.

Population canadienne - Niveau d'instruction : plus de huit années

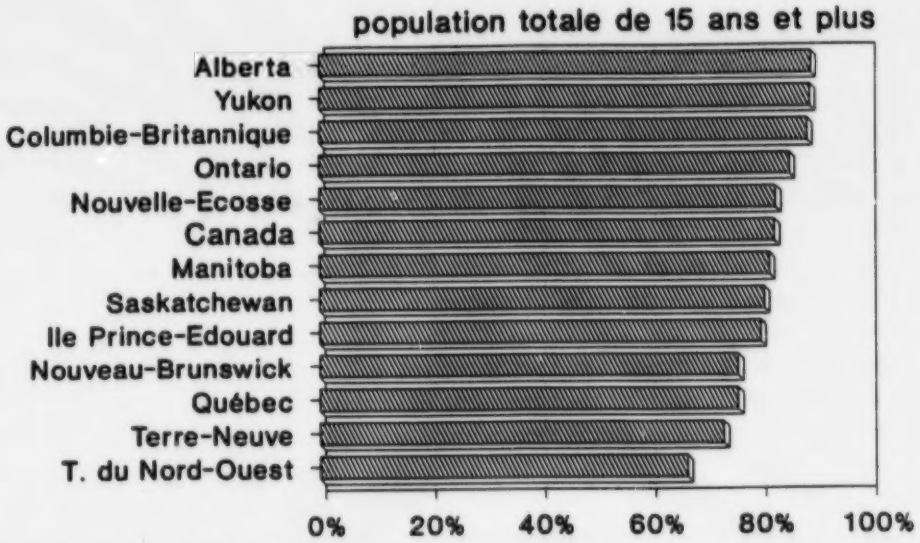

Source: Statistique Canada 1986

On peut voir sur le graphique qu'en 1986, 83 p. 100 des Canadiens de 15 ans et plus étaient réputés alphabétisés. Le taux du Nouveau-Brunswick s'établissait à 76 p. 100 et était donc inférieur à la moyenne nationale. Seuls les Territoires du Nord-Ouest, Terre-Neuve et le Québec avaient un taux d'alphabétisation moindre.

Le graphique ci-dessous indique le taux d'alphabétisation des adultes au Nouveau-Brunswick, tel qu'il apparaissait en 1986, par comté. Les données sont également tirées du recensement de 1986.

Nouveau-Brunswick - Niveau d'instruction : plus de huit années, par comté

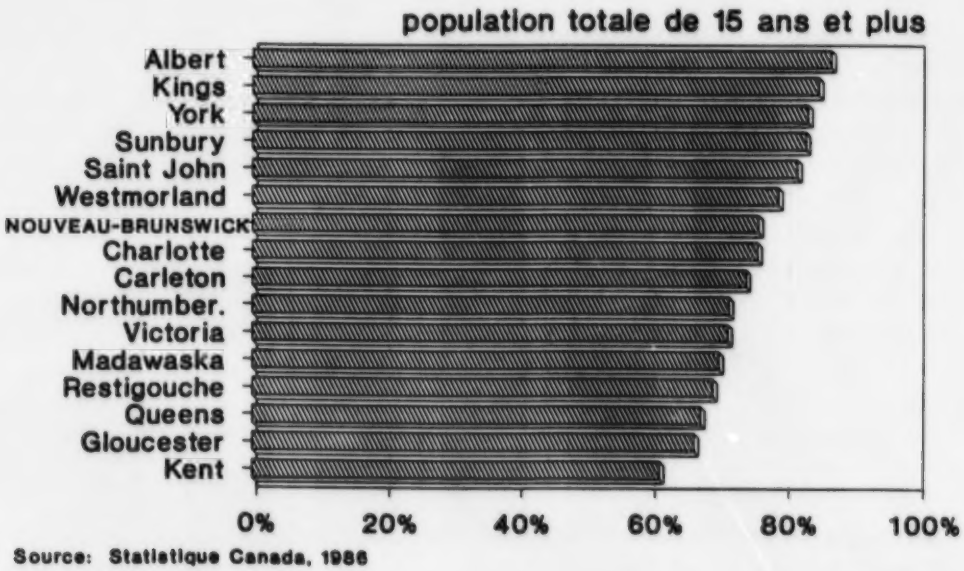

Source: Statistique Canada, 1986

Au Nouveau-Brunswick, en 1986, le comté d'Albert avait le plus haut taux d'alphabétisation, 87 p. 100 de la population âgée de 15 ans et plus y ayant fréquenté l'école pendant plus de huit ans. Le comté de Kent avait le taux le plus faible: 61 p. 100 de la population y avait fréquenté l'école pendant plus de huit ans.

Le mythe populaire veut que seuls les adultes plus âgés soient moins alphabétisés. Selon les données du recensement national de 1986, 6 020 jeunes Néo-Brunswickois de 15 à 19 ans et 4 540 adultes de 20 à 24 ans étaient réputés avoir une scolarité inférieure à la neuvième année. Par ailleurs, pendant l'année scolaire 1989-90, un total de 3 186 élèves ont abandonné les études, et certains avant la fin du cycle élémentaire!

Le prochain graphique présente des données sur la population du Nouveau-Brunswick, par groupes d'âge. Toujours à la lumière du recensement de 1986, le taux d'alphabétisation de chaque groupe d'âge est indiqué.

Nouveau-Brunswick - Niveau d'instruction

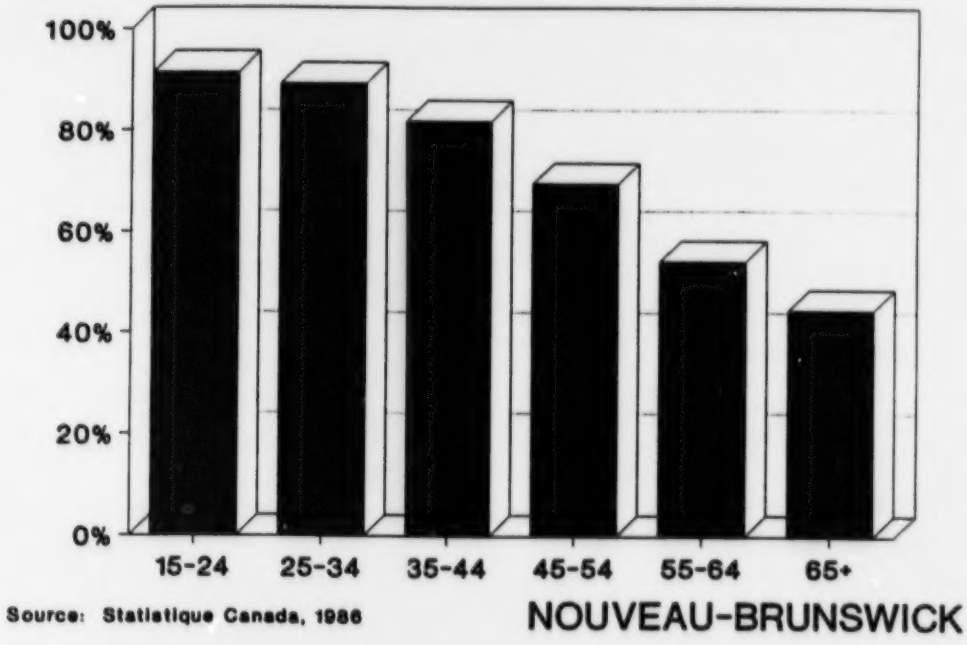

L'analyse des données ci-dessus indique que la plus forte proportion de la population ayant fréquenté l'école pendant plus de huit ans se trouve dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans. Pour chaque groupe d'âge qui suit, il y a diminution du taux d'alphabétisation.

QUELS SONT LES EFFETS DE L'ANALPHABÉTISME?

L'analphabétisme a des incidences sur les principaux aspects de la vie des gens, en particulier sur la santé, l'emploi et le revenu. Les adultes moins alphabétisés sont en chômage plus souvent que d'autres, ils ont des salaires plus faibles, ne participent pas pleinement aux activités culturelles canadiennes, sont moins en santé et leur espérance de vie est moins bonne que celle des autres citoyens canadiens. En outre, ces personnes sont plus susceptibles de souffrir d'une déficience, elles commettent plus fréquemment des délits et leurs enfants auront moins de débouchés que ceux des personnes alphabétisées. De façon générale, ces personnes vivent en marge de l'ensemble de la société canadienne.

Les effets les plus manifestes de l'analphabétisme ont trait aux possibilités d'emploi moins nombreuses. L'avènement de nouvelles techniques de production se traduit par un besoin moindre de travailleurs non spécialisés, car les ordinateurs, les robots et d'autres dispositifs mécaniques peuvent accomplir les tâches d'un bon nombre de personnes. Pour l'instant, seulement 2 p. 100 des emplois n'exigent aucune capacité de lecture. À vrai dire, à chaque jour, le col bleu moyen doit lire pendant environ 97 minutes.

Un grand nombre d'emplois sont en voie d'élimination. Il arrive souvent que des travailleurs ont l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences. Toutefois, sans capacité de lire ou d'écrire, une personne se trouvera dans l'impossibilité, par exemple, de consulter un manuel d'ordinateur.

Les gens qui oeuvrent dans le commerce et l'industrie doivent recevoir une aide en matière d'alphabétisation et d'apprentissage afin de faire face aux changements technologiques. On estime que d'ici l'an 2000, plus de 70 p. 100 de tous les emplois exigeront une capacité de lecture équivalant à une scolarité postsecondaire.

Le Canadian Business Task Force on Literacy est d'avis qu'il en coûte annuellement à l'économie canadienne 10 milliards de dollars du fait des lacunes aux plans de l'analphabétisme. Chaque année, les entreprises paient 4,2 milliards au chapitre de la perte de productivité, de la formation directe et des accidents industriels.

La perte de productivité ou les accidents industriels surviennent en raison de l'incapacité des travailleurs de bien s'acquitter de la paperasserie et des consignes, de prendre des notes lors des réunions du personnel, de lire toutes les directives sur les produits de nettoyage, etc. Il en va de même pour les travailleurs incapables de lire les directives sur les machines d'usine, ou qui ne peuvent prendre de décisions éclairées à l'aide de la documentation fournie sur les machines pour leur entretien, etc.

Conséquence directe des possibilités d'emploi moindres, un revenu faible ou un manque de revenu fait en sorte que les gens dépendent, bien souvent avec réticence, des programmes sociaux afin d'aider leur famille à "joindre les deux bouts".

Les problèmes de santé sont une autre conséquence possible de l'analphabétisme ou du manque d'alphabétisation. Le Canada a un excellent programme d'assurance-maladie et des soins de santé sont offerts aux gens de toutes conditions, mais un logement inadéquat et un manque d'information sur la nutrition et l'importance d'un régime alimentaire équilibré sont la cause d'une foule de problèmes de santé.

Les parents moins alphabétisés sont plus susceptibles d'avoir moins de livres de lecture pour leurs enfants. Les parents dans cette situation sont moins en mesure d'être les meilleurs modèles aux yeux de leurs enfants. Les enfants peuvent alors ne pas voir le besoin d'obtenir une bonne instruction: le cycle alors se perpétue.

Pour les gens moins alphabétisés, les tâches que la plupart d'entre nous tiennent pour acquises dans la vie de tous les jours sont un combat de tous les instants. L'incapacité de lire signifie qu'une personne ne peut lire le mode d'emploi d'une préparation pour bébé ou encore la posologie sur un flacon de médicaments. Une personne qui ne peut écrire ne peut remplir le formulaire d'inscription de son enfant à l'école ou même un formulaire de demande d'emploi. Une personne qui ne peut exécuter de simples opérations mathématiques se trouve dans l'impossibilité de vérifier si le montant de son chèque de paye correspond bien au travail accompli ou encore de s'assurer qu'on lui a bien remis la monnaie exacte à l'épicerie.

Toutes ces tâches ne peuvent être accomplies qu'avec l'aide d'une autre personne. Il en découle donc pour la personne moins alphabétisée un manque d'autonomie, et vraisemblablement un manque d'assurance et de respect de soi.

COMMENT ÉVALUER LE DEGRÉ D'ALPHABÉTISATION D'UNE PERSONNE ADULTE?

Il est très difficile d'évaluer le degré d'alphabétisation d'une personne si celle-ci ne veut pas que sa situation soit reconnue. Ces personnes ne veulent pas être étiquetées comme analphabètes, car elles craignent peut-être de perdre l'emploi qu'elles occupent, n'ayant peut-être pas toutes les compétences voulues.

En qualifiant quelqu'un d'analphabète, on fait inévitablement surgir une foule d'autres épithètes pour désigner cette personne. De nombreux préjugés circulent à propos des personnes ne sachant ni lire ni écrire. Un de ces préjugés, en l'occurrence celui qu'il faut éliminer en priorité, veut que les personnes analphabètes (ou moins alphabétisées) soient stupides. Il n'y a aucun fondement à cette affirmation. Ces gens ont réussi à berner de nombreuses personnes pendant de longues années et ont perfectionné des mécanismes d'adaptation très efficaces.

Parmi les autres préjugés se rapportant à l'analphabétisme, notons ceux-ci, tirés de l'ouvrage de Jonathan Kozol, paru en 1987, *15 Myths about Illiterate America* :

- les analphabètes présentent tous des difficultés d'apprentissage;
- les gens ne sachant pas lire sont surtout des immigrants;
- la plupart des gens ne sachant pas lire décident de ne pas apprendre à lire;
- les gens qui ne savent pas lire sont simplement passés dans les mailles du système;
- si des gens ne savent pas lire, c'est à cause d'enseignants qui s'acquittent mal de leurs tâches.

Il y a des tests conçus pour évaluer l'aptitude à la lecture. Toutefois, ils ne sont pas toujours précis, car ils n'étaient pas destinés au départ à servir auprès de la population adulte. Des enseignants et des tuteurs ayant la formation requise sont souvent en mesure d'évaluer le degré d'alphabétisation chez une personne grâce à un simple entretien ou en lui demandant d'exécuter certaines tâches de base. Ainsi, pour n'énumérer que quelques-unes de ces tâches, selon les données de l'enquête Southam, un bon nombre de Canadiens et Canadiennes jugés analphabètes ne pourraient encercler la date d'expiration sur le permis de conduire, lire le mode d'emploi d'une bouteille de sirop contre la toux, ou encore trouver un commerce donné dans les Pages jaunes.

On a par ailleurs établi que les gens ayant de la difficulté à lire regardent davantage la télévision (24 p. 100), tirent leur information dans une moindre mesure dans les médias écrits et sont moins actifs pendant leurs loisirs. Ces personnes touchent également les deux tiers des salaires des personnes qui lisent et leurs enfants sont plus susceptibles de ne pas savoir lire.

Habituellement, nous nous abstenons purement et simplement d'accomplir les tâches que nous ne pouvons exécuter ou bien exécuter. D'où il ressort qu'une personne qui évite d'avoir à lire, à écrire ou à exécuter de simples calculs mathématiques éprouve probablement des difficultés à accomplir ces opérations rudimentaires.

LES CAUSES DE L'ANALPHABÉTISME CHEZ LES ADULTES : LA DYNAMIQUE DU PROBLÈME

De nombreuses raisons peuvent expliquer l'analphabétisme ou une alphabétisation moindre. Les adultes deviennent moins alphabétisés par le manque de pratique des aptitudes à la lecture et à l'écriture; les impératifs de l'évolution technologique croissante exigent des gens un plus haut degré d'alphabétisation afin qu'ils s'insèrent bien dans la société; l'analphabétisme peut traduire les effets de la pauvreté, du chômage, de l'aliénation et de structures sociales oppressantes; un grand nombre d'adultes ont de graves difficultés d'apprentissage et une partie d'entre eux ne peuvent atteindre un degré d'alphabétisation suffisant.

Nous présentons ci-dessous des extraits de compositions d'adultes qui s'efforcent d'améliorer leur degré d'alphabétisation. Ces textes illustrent à merveille "comment les choses se passent".

"Quand j'étais un petit garçon, de la première à la sixième année, je ne suis jamais allé à l'école. J'avais l'habitude de me tenir près des voies ferrées où je prenais de la drogue. J'imagine que j'essayais alors d'échapper à la souffrance. Je n'ai jamais été aimé et la drogue était pour moi un moyen de m'en sortir. Mes parents ne m'ont jamais encouragé à aller à l'école. Ils buvaient et se disputaient toujours [...]".

"En fin de compte, j'ai réalisé la moitié de mon but dans la vie. J'ai commencé à l'âge de 22 ans, après toute une vie misérable aux prises avec une maladie incurable. Je pouvais tout juste lire un peu; mon orthographe et mon aptitude au calcul étaient bien pires encore [...]".

"J'ai commencé à fréquenter l'école anglaise à l'âge de 11 ans. Je me suis rendu jusqu'à la cinquième année, j'avais alors 15 ans. J'ai été élevé avec l'idée que l'instruction n'était pas importante. [...] Beaucoup de choses sont arrivées depuis; [...] j'ai réalisé que sans instruction, la vie allait être beaucoup plus pénible qu'il n'est nécessaire; [...] c'est pourquoi je suis aujourd'hui à l'école [...]".

"Je n'ai jamais aimé l'école. Je détestais la lecture, les mathématiques, les enseignants et les devoirs. Je ne me suis pas beaucoup forcé. Je me suis plus ou moins débrouillé jusqu'à la septième année, après quoi j'ai quitté l'école. J'ai obtenu du travail ça et là, des emplois vraiment minables. Puis un jour, j'en ai eu assez de ce genre de travail [...]".
[Traduction]

QUE FAIT-ON POUR VENIR EN AIDE AUX ADULTES MOINS ALPHABÉTISÉS?

Certains obstacles comme l'horaire de travail, l'absence d'un service de garderie adéquat et abordable, l'état d'indigence (manque de vêtements, etc.), l'absence d'un moyen de transport, et des problèmes familiaux empêchent peut-être les adultes moins alphabétisés de parfaire leur instruction.

Mais pour qu'une personne soit aidée, elle doit vouloir cette aide. Il y a des gens qui ne veulent tout simplement pas améliorer leurs compétences. D'autres peuvent ne pas être au fait des programmes offerts ou ne pas avoir les fonds suffisants ou jugés suffisants pour prendre part à une formation en alphabétisation.

Aucun programme d'alphabétisation, peu importe la qualité de sa conception, ne saurait du seul fait de son existence atteindre son objectif. Les gens font toute la différence. Les adultes en apprentissage doivent prendre eux-mêmes la décision de participer aux programmes d'alphabétisation, c'est-à-dire : consacrer du temps à l'étude, aller au cours régulièrement et s'y préparer, participer pleinement, et respecter les tuteurs et les autres adultes en apprentissage. Pour leur part, les tuteurs doivent garder à l'esprit que les adultes en apprentissage sont matures et ont de nombreuses compétences et aptitudes; ce qui leur fait défaut, c'est un degré d'alphabétisation suffisant. Afin de motiver les adultes ne sachant pas lire, il faut surmonter dans une certaine mesure les craintes de l'échec, le manque de confiance en soi, la peur du milieu de l'éducation et l'apathie.

Tous s'entendent maintenant pour dire que le problème pourrait être réglé en regroupant tous les efforts et toutes les ressources disponibles. Les efforts de promotion de l'alphabétisation du secteur privé ne peuvent que venir compléter et non remplacer les services dispensés par le secteur public. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation (MESF) est le principal ministère qui oeuvre à l'alphabétisation dans la province. Il faut néanmoins compter sur l'apport d'un certain nombre d'autres intervenants.

Le Comité consultatif du ministre sur l'alphabétisation a été mis sur pied afin de trouver les moyens d'accroître l'importance de l'alphabétisation et de rendre publics les problèmes de ressources humaines connexes qu'elle pose. On trouvera à la fin du document, à l'Annexe A, le mandat et la liste complète des membres du Comité.

En 1989, on a créé le "Comité interministériel sur l'alphabétisation", qui se compose de représentants des ministères et des organismes gouvernementaux oeuvrant directement ou indirectement à l'alphabétisation. Un représentant du ministère de l'Enseignement

supérieur et de la Formation préside le comité. Les autres ministères qui y sont représentés sont ceux du Travail; du Tourisme, Loisirs et Patrimoine, par l'entremise du Service des bibliothèques du Nouveau-Brunswick; du Solliciteur général; de l'Aide au revenu; de l'Éducation; de la Santé et des Services communautaires; et du Conseil de la jeunesse.

Tous ces ministères et organismes ont décidé de faire quelque chose à propos de l'analphabétisme au Nouveau-Brunswick.

Ainsi, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation :

- offre une formation visant à améliorer le niveau d'alphabétisation de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick;
- entre en rapport avec les groupes cibles qui ne lisent pas, surtout par l'entremise du réseau collégial;
- en réponse à des besoins définis, dispense des cours d'alphabétisation sur mesure par le truchement du réseau collégial;
- reconnaît le rôle important que jouent les organismes non gouvernementaux et bénévoles;
- entretien des relations de travail étroites avec les groupes d'alphabétisation bénévoles et d'autres ministères et organismes gouvernementaux;
- demande à la direction des collèges de consulter les groupes de personnes qui ne lisent pas et de se renseigner sur leurs besoins;
- accorde des fonds aux conseils d'alphabétisation par l'entremise des collèges, selon les besoins de la clientèle, les ressources et les ordres de priorité du ministère;
- soutient financièrement et matériellement les ateliers de tutorat;
- rend accessibles, sur demande, les services de perfectionnement professionnel qui s'adressent aux groupes d'alphabétisation bénévoles;
- lance des activités d'information publique en région et dans toute la province;
- réalise des travaux de recherche et de développement dans le domaine général de l'alphabétisation.

En plus des efforts consentis en matière de cours d'alphabétisation, le MESF a proposé au Secrétariat national à l'alphabétisation plusieurs projets qui ont été approuvés en 1989. Au nombre de ces projets qui se poursuivent, mentionnons entre autres :

- l'utilisation d'ordinateurs dans les programmes d'alphabétisation;
- l'élaboration ou l'acquisition de matériel didactique aux fins des cours d'alphabétisation, y compris des méthodes d'apprentissage par ordinateur;
- la création et la promotion de groupes d'alphabétisation autochtones;
- le perfectionnement professionnel des personnes qui oeuvrent en alphabétisation;
- l'élaboration d'un modèle de prestation des cours d'alphabétisation en milieu rural;
- des projets d'alphabétisation au travail;
- des projets de recherche qui visent à définir la nature et l'étendue de l'analphabétisme au Nouveau-Brunswick, ainsi que l'ampleur et la nature de l'analphabétisme en milieu de travail.

Pour sa part, le ministère du Travail, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, offrira aux employeurs des ateliers sur l'alphabétisation en milieu de travail. Le sous-ministre a laissé entrevoir des projets de formation internes en alphabétisation dispensés par le personnel et à l'intention de ce dernier. On travaille actuellement à l'élaboration d'un modèle de formation.

En 1990, l'Année internationale de l'alphabétisation, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation et le Service des bibliothèques du Nouveau-Brunswick, une composante du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, ont coordonné plusieurs activités conjointes se rapportant à l'alphabétisation, et ce, dans le contexte des services de bibliothèque. De concert avec les conseils d'alphabétisation et les coordonnateurs en alphabétisation des collèges, de nombreux responsables de bibliothèques ont commencé à mettre sur pied des centres d'aide en alphabétisation.

Des tuteurs bénévoles du Conseil d'alphabétisation Laubach sont à l'oeuvre dans les établissements correctionnels de la province et offrent leur aide aux détenus qui le désirent. Dans le cadre de l'Année internationale de l'alphabétisation, le ministère du Solliciteur général a diffusé à nouveau des renseignements utiles comme des listes de tuteurs mises à jour et s'est efforcé de sensibiliser davantage le personnel aux questions d'alphabétisation. Une production vidéo sert à sensibiliser les travailleurs de première ligne aux besoins des personnes qui ne peuvent pas lire. Des ateliers d'information

regroupant de 40 à 50 employés de première ligne furent organisés en coopération avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, qui a mis aussi au point d'autres types de formation. Des équipes des collèges se sont rendu également en établissement afin d'y dispenser les séances de formation demandées.

Le ministère de l'Aide au revenu entretient des rapports avec de nombreux adultes moins alphabétisés. Le personnel informe la clientèle des services d'alphabétisation offerts dans la collectivité et, en cas de besoin, on dirige les clients vers la personne chargée de coordonner l'alphabétisation dans un collège communautaire du Nouveau-Brunswick. On informe également la clientèle de l'aide financière offerte par le ministère aux fins des dépenses comme les services de garderie, le transport, etc., occasionnées par la participation à des classes d'alphabétisation ou à des séances de tutorat. Le ministère estime que la sensibilisation du personnel est essentielle pour que les besoins des clients en alphabétisation soient comblés.

Par l'entremise du réseau scolaire public, le ministère de l'Éducation offre des cours réguliers aux jeunes adultes. Les personnes qui habitent le Nouveau-Brunswick et qui n'ont pas 21 ans révolus peuvent assister gratuitement aux cours de la 1re à la 12e année. Elles ne paient normalement qu'un faible montant pour le prêt de manuels et certains cahiers d'exercices.

Le ministère de l'Éducation a mis en oeuvre des projets pilotes afin d'aider les élèves à risques qui sont actuellement dans le réseau scolaire public. Il y a, par exemple, des classes alternatives pour venir en aide aux élèves susceptibles de décrocher, ainsi que des classes pour les anciens décrocheurs qui désirent reprendre leurs études. On offre aussi une aide aux parents d'élèves à risques afin qu'ils soient mieux en mesure de guider leurs enfants et d'améliorer leur propre degré d'alphabétisation.

Un programme à l'intention de l'élémentaire a récemment été lancé. Il s'agit du programme "Borrow-A-Book" (Emprunte un livre), qui vise à encourager de nombreux parents à faire la lecture à leurs enfants.

Dans le cadre de séances de perfectionnement professionnel à l'intention du personnel enseignant et de la direction des écoles publiques du Nouveau-Brunswick, on abordera les disciplines linguistiques et les questions relatives à l'alphabétisation.

En 1990, le ministère de la Santé et des Services communautaires a misé lui aussi sur la sensibilisation du personnel. Les professionnels de la santé et des services sociaux qui rencontrent les clients et les dirigent vers divers services ont appris à reconnaître les personnes moins alphabétisées et à les guider vers les organismes qui dispensent des cours d'alphabétisation. Pour l'instant, on tient compte du degré d'alphabétisation dans l'élaboration des renseignements et du matériel de promotion sur les programmes offerts. De même, on a élaboré des lignes directrices plus explicites sur le degré d'alphabétisation exigé pour lire le matériel diffusé.

Le bulletin de septembre 1990 du Conseil de la jeunesse a porté sur les jeunes et l'alphabétisation. Pour l'occasion, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation a offert une aide financière, et d'autres membres du Comité interministériel sur l'alphabétisation ont soumis des articles. Au cours de l'année, un des objectifs prioritaires du Conseil porte sur le tutorat et les conseils par les pairs, l'accent étant surtout mis sur l'alphabétisation.

Les initiatives de ces ministères, des bénévoles, des intervenants et des coordonnateurs de l'alphabétisation visent l'amélioration du degré d'alphabétisation de la population néo-brunswickoise. Les entreprises, les syndicats, les groupes d'étudiants adultes, les groupes communautaires, les bibliothèques et les médias unissent leurs efforts pour contrer l'analphabétisme.

OÙ LES ADULTES MOINS ALPHABÉTISÉS PEUVENT-ILS S'ADRESSER POUR AMÉLIORER LEUR DEGRÉ D'ALPHABÉTISATION?

Les conseils d'alphabétisation:

Au Nouveau-Brunswick, la formation en alphabétisation à l'intention des adultes qui ne peuvent lire ou qui ont une grande difficulté à le faire est offerte en partie par des tuteurs bénévoles, en collaboration avec les conseils d'alphabétisation locaux. Ces cours de lecture et d'écriture offerts aux adultes sont dispensés à titre individuel.

Chaque conseil d'alphabétisation est indépendant, mais tous utilisent les mêmes normes et façons de procéder. Les 42 conseils d'alphabétisation de la province tirent habituellement leur principale source de financement de subventions annuelles du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation. Les conseils collaborent librement entre eux et chaque conseil se tient toujours en communication avec les coordonnateurs de l'alphabétisation du réseau provincial des collèges communautaires.

Les conseils français sont regroupés sous La Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick Inc., association formée en 1989. Les conseils d'alphabétisation de langue anglaise sont, quant à eux, affiliés au Conseil d'alphabétisation Laubach du Nouveau-Brunswick, à l'organisme national et à son pendant international.

Du côté anglophone, la méthode Laubach d'enseignement de la lecture et de l'écriture privilégie l'optique individualisée. L'enseignement gratuit se donne en privé et sous le sceau de la confidence. Un coordonnateur bénévole apparie le tuteur et le client et les séances de tutorat ont lieu une ou deux fois par semaine à la maison ou dans un endroit neutre. Des programmes de ce genre sont également mis sur pied dans les établissements correctionnels du Nouveau-Brunswick.

L'enseignement dispensé fait appel à une série de livres publiés par le Conseil d'alphabétisation Laubach, à laquelle s'ajoute le matériel d'initiation à la lecture pouvant susciter beaucoup l'intérêt des clients. Lorsque l'adulte en apprentissage progresse à travers les quatre étapes de la série, le tuteur peut utiliser la série d'ouvrages Challenger conçus pour améliorer les compétences du client. Ou encore, ce dernier peut s'inscrire aux cours de récupération scolaire - formation de base offerts dans les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.

Les collèges communautaires:

Les neuf collèges communautaires du Nouveau-Brunswick emploient des alphabétiseurs à temps plein. Ces alphabétiseurs donnent des cours de récupération scolaire - formation de base aux adultes et peuvent enseigner aux adultes en apprentissage la matière qui correspond à ce qui se donne de la 1re à la 7e année dans le réseau scolaire public.

Ces cours sont offerts à raison d'au moins quatre adultes et d'au plus huit adultes en apprentissage par classe. Les cours durent environ trois heures par séance et sont offerts quatre à cinq jours par semaine. Il y a une classe le matin et une autre l'après-midi, ou encore le cours peut durer toute la journée. Les leçons sont adaptées à chaque adulte et sont données suivant les progrès de chacun : il y a donc continuellement "des arrivées et des départs".

Outre les cours de récupération scolaire - formation de base pour adultes, les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick dispensent également de l'enseignement par l'entremise de centres de formation "accessibles" partout dans la province. En réponse aux besoins identifiés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, le programme fédéral-provincial Stratégie-jeunesse a permis de créer ces centres pour venir en aide aux jeunes de 15 à 24 ans. Les statistiques socio-économiques indiquent qu'une bonne partie de ces jeunes ont un niveau de compétence en lecture, en écriture et en mathématiques inférieur à une neuvième année. Pour être admis à la plupart des programmes des collèges communautaires et d'autres établissements d'enseignement, il faut avoir des compétences et des connaissances qui correspondent à celles acquises au niveau secondaire. Les centres de formation visent à aider les jeunes à améliorer leur rendement scolaire, de façon à ce qu'ils puissent accéder à une formation plus poussée et ainsi accroître leur employabilité.

Comme solution de rechange aux cours réguliers de jour, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation offre des cours du soir aux adultes qui ne sont pas inscrits à temps complet dans le réseau scolaire régulier. Les cours dispensés correspondent à la matière enseignée de la 1re à la 12e année dans le réseau scolaire public.

Ces cours ou ces programmes d'études sont offerts par l'entremise des directeurs des programmes de l'éducation permanente dans les collèges communautaires et comprennent les cours de récupération scolaire (1e à la 12e année), les matières enseignées au secondaire (10e à la 12e année), les cours préparatoires au DEG et les cours préparatoires à l'examen du DEG.

Le DEG est un programme d'évaluation international. Il s'adresse aux adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires afin de leur donner l'occasion de démontrer qu'ils ont acquis des compétences et une maturité sur le plan de l'instruction comparables à

celles d'une personne ayant un diplôme de fin d'études secondaires. DEG signifie Développement de l'éducation générale, un service d'évaluation des compétences scolaires mis au point par l'American Council on Education de Washington, aux États-Unis.

Tous ces cours à temps partiel se donnent habituellement le soir (des cours sont offerts le jour si la demande le justifie), durent trois heures par séance et sont offerts une ou deux fois par semaine. Il y a des cours pendant l'automne, l'hiver et quelquefois le printemps. La durée des cours est normalement de 10 semaines ou plus. Un certain nombre d'adultes s'inscrivent à deux ou même trois de ces cours au cours d'une année donnée.

L'adulte qui a terminé avec succès la 7e année ou plus dans le réseau scolaire public ou un programme de formation équivalente comme l'éducation de base des adultes peut s'inscrire au programme de récupération scolaire - formation intermédiaire.

Ce programme s'adresse aux étudiants qui s'inscrivent à temps complet et qui ont l'intention de s'inscrire ensuite dans des programmes de formation professionnelle choisis au préalable dans les collèges communautaires ou dans d'autres établissements d'enseignement postsecondaire. Il s'agit d'un programme individualisé établi selon les besoins de la personne et les exigences d'admissibilité de la carrière choisie. Le programme d'études peut commencer dès la 7e année et les matières enseignées comprennent les mathématiques, les sciences et la communication, c'est-à-dire les aptitudes à communiquer. Les cours sont offerts tous les jours dans chaque collège, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Les cours par correspondance sont un autre moyen d'améliorer ses compétences scolaires. L'administration du Service des cours par correspondance au Nouveau-Brunswick relève du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation. Les matières essentielles sont dispensées, comme l'anglais ou le français, les mathématiques, les sciences, la biologie, la physique, etc. Il en coûte aux étudiants 10 $ de frais de scolarité et 10 $ de frais d'inscription pour chaque cours.

Le "collège-ressource" en matière de cours par correspondance, secteur anglophone, est le collège de Moncton; le collège de Dieppe assume ce rôle pour le secteur francophone. Un conseiller pédagogique dans chacun des deux collèges dispense l'aide et la coordination voulue pour ce qui est des services d'admission, d'éducation permanente et d'orientation dans le réseau collégial.

COMMENT S'Y PRENDRE?

Chacun des neuf collèges communautaires du Nouveau-Brunswick est doté d'un coordonnateur de l'alphabétisation à temps plein qui participe aux projets d'alphabétisation de nombreuses façons. Ces personnes évaluent les besoins et la situation en matière d'alphabétisation dans le territoire que dessert le collège de l'endroit, participent et oeuvrent activement à la sensibilisation à l'analphabétisme et servent d'intermédiaires entre le collège, les groupes d'alphabétisation bénévoles et le public. Ces personnes aident également à trouver et à former des tuteurs bénévoles, encouragent les gens qui ne savent pas lire et les adultes analphabètes fonctionnels à s'inscrire aux programmes de formation offerts, font la promotion de nouveaux programmes d'alphabétisation et en général, coordonnent des activités, des projets et des programmes d'alphabétisation.

On trouvera ci-dessous les noms et les numéros de téléphone des coordonnateurs de l'alphabétisation des collèges communautaires ainsi que le territoire desservi, de même que les conseils d'alphabétisation de la région.

Suite à cette liste, on trouvera les coordonnées des Centres Accès qui s'occupent tout particulièrement des jeunes (15 à 24 ans).

COORDONNATEURS DE L'ALPHABÉTISATION ET CONSEILS D'ALPHABÉTISATION

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK - BATHURST

Coordonnatrice : Gisèle Aubé
Région : Comté de Gloucester
Téléphone : 547-2145

Conseils :

Conseil d'alphabétisation de Bathurst
Tél. : 783-8318
Romain Landry

Bathurst Literacy Council
Tél. : 548-2418
Mary Gauthier

Conseil d'alphabétisation de Caraquet
Tél. : 727-3981
Linova Roy

Conseil d'alphabétisation de Lamèque
Tél. : 344-8108
Andréa Chiasson

Conseil d'alphabétisation de Rivière-du-Portage
Tél. : 395-4888
Irène Brideau

Conseil d'alphabétisation de Shippagan
Tél. : 336-2315
Jeannette Mallet

Conseil d'alphabétisation de Tracadie
Tél. : 395-6749 (D) 395-9066 (B)
Monique Bourgeois

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK - CAMPBELLTON

Coordonnateur : Jacques Leclerc
Région : Comté de Restigouche
Téléphone : 789-2377

Conseils :

Conseil d'alphabétisation de Campbellton
Tél. : 735-5392 (D), 789-4536 (B)
Samia Awad

Campbellton Literacy Council
Tél. : 759-9411
Marjolaine Daigle

Conseil d'alphabétisation de Dalhousie
Tél. : 826-3159
Maryse Leclair

Dalhousie Literacy Council
Tél. : 684-5240
Patricia Suddard

East Restigouche Literacy Council
Tél. : 237-2272
Beverly Chamberlain

Conseil d'alphabétisation de Kedgwick
Tél. : 284-3082
Simonne Roy

Conseil d'alphabétisation de St-Quentin
Tél. : 235-3220
Jeanne Labrie

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK - DIEPPE

Coordonnatrice : Renée Bourgeois
Région : Comtés de Albert, Kent, Westmorland (francophone)
Téléphone : 856-2200

Conseils :

Conseil d'alphabétisation de Cap-Pelé
Tél. : 577-2271
Marie-Corinne Bourque

Conseil d'alphabétisation de Dieppe-Moncton
Tél. : 855-3792
Judianne Godbout

Conseil d'alphabétisation de Fredericton
Tél. : 453-2719
Raymond McLaughlin

Conseil d'alphabétisation Kent-nord
Tél. : 523-6646
Alyre Mazerolle

Conseil d'alphabétisation de Kent-sud
Tél. : 525-2286 (D), 525-2118 (B)
Paul-Émile Cormier

Conseil d'alphabétisation de Memramcook
Tél. : 758-2847
Annette Bourgeois

Conseil d'alphabétisation de Saint-Jean
Tél. : 632-2800
Théo Gagnon

Conseil d'alphabétisation de Shédiac
Tél. : 532-99516
Mélita Bourque

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK - EDMUNDSTON

Coordonnatrice : Gilda Michaud
Région : Comté de Madawaska et une partie du comté de Victoria
Téléphone : 735-2500

Conseils :

Conseil d'alphabétisation d'Edmundston
Tél. : 735-6833
Céline Gauvreau

Conseil d'alphabétisation de Grand-Sault
Tél. : 473-4375
Huguette LeBlanc

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK - MIRAMICHI

Coordonnatrice : Ann Morrissy
Territoire : Comté de Northumberland
Téléphone : 778-6000

Conseils :

Alnwick Literacy Council
Tél. : 773-9982
Doreen Gay

Central New Brunswick Literacy Council
(Boiestown)
Tél. : 369-7219
Barb Hunter

Miramichi Literacy Council
(Chatham/Newcastle)
Tél. : 622-1967
Harry Richards

Ce collège embauchera à nouveau un alphabétiseur autochtone afin d'encourager les efforts d'alphabétisation des indiens Mic Mac dans la région nord de la province.

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK - MONCTON

Coordonnateur : Jerry Hicks
Territoire : Comtés de Westmorland, Kent et Albert (anglophone)
Téléphone : 856-2220

Conseils :

Greater Moncton Literacy Council
Tél. : 859-9587
(du lundi au mercredi, en après-midi seulement)

Petitcodiac Literacy Council
Tél. : 756-8065
Lois McGibbon

Port Elgin Literacy Council
Tél. : 538-7638
Val Goodwin

Rexton Literacy Council
Tél. : 523-9827
Hugh Thompson

Tantramar Literacy Council
Tél. : 536-1860 (Office), 536-0864 (home)
Rod Matatall

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK - ST.-ANDREWS

Coordonnateur : Amédée Cormier
Territoire : Comté de Charlotte, et McAdam dans le comté de York
Téléphone : 529-8801

Conseils :

Campobello Reading Council
Tél. : 752-2951
Joan Lord

Fundy Reading Council (St. George)
Tél. : 755-3197
Barb Westcott

Grand Manan Reading Council
Tél. : 662-8681
Stephanie Hobbs

McAdam Literacy Council
Tél. : 784-2858
Renee Herron

St. Stephen Literacy Council
Tél. : 466-2188, 466-3234
Judy Nicholson

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK - SAINT JOHN

Coordonnateur : Paul McMackin

Territoire : Comté de Saint John, et certaines parties du comté de Kings; territoire compris entre Lepreau et Anagance (Hampton, Sussex, St. Martins, Norton, ainsi que les localités rurales de ces régions)

Téléphone : 658-6600

Conseils :

Read Saint John
Tél. : 635-1981
Sandra Holmes

Read Sussex
Tél. : 432-4018
Francine Harvey

Remarque : Exception faite de l'organisme ci-dessous, tous les conseils d'alphabétisation sont bénévoles.

Saint John Learning Exchange
Tél. : 648-0202

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK - WOODSTOCK

Coordonnatrice : Kay Curtis

Territoire : De Plaster Rock à Oromocto, et Gagetown; Fredericton et la région environnante; Harvey Station, Chipman, Minto et Coles Island

Téléphone : 328-9386

Conseils :

Fredericton Literacy Council
Tél. : 472-1515
Diane Dobbelsteyn

Grand Lake Literacy Council
Tél. : 339-6942
Marge Price

Kingsclear Literacy Council
Tél. : 363-4152

Minto Literacy Council
Tél. : 327-3157

Oromocto Literacy Council
Tél. : 446-4710
Al Dennison

Tobique Indian Band Literacy Council
Tél. : 273-2282

Tobique Literacy Council
Tél. : 356-8642

Washademoak Literacy Council
Tél. : 488-2837

Woodstock Literacy Council
Tél. : 328-8863
Marlene Henley

CENTRES ACCÈS

La clientèle âgée de 15 à 24 ans devrait être dirigée vers l'un des centres Accès du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un réseau de centres placés en des points stratégiques où sont dispensés des services d'évaluation intensifs aux particuliers, de même qu'une consultation et un suivi permanents. Par l'entremise des centres Accès, les jeunes peuvent être dirigés vers les centres de formation "accessibles" de la province afin d'y acquérir des compétences de base, ou encore vers les cours de récupération scolaire pertinents.

Voici les adresses et les numéros de téléphone des centres Accès.

ENDROIT	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Bathurst	125, rue Main E2A 1A6	547-2900
Campbellton	59, rue Water E3N 1A9	753-4156

ENDROIT	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Chatham	12, av. University E1N 2T8	778-8404
Edmundston	77, rue de l'Église E3V 1S6	735-2035
Fredericton	412, rue Queen E3B 1B6	453-3060
Moncton	529, rue Main C.P. 2100 Succursale "A" E1C 8H9	856-2707 ou 857-2708
Richibucto	80, rue Main E0A 2M0	523-7667
Saint John	59, King Square nord E2L 1E6	658-6654
St. Stephen	78, boul. Milltown C.P. 488 E3L 3A6	466-6560
Shippagan	132, 16e rue E0B 2P0	336-9116
Woodstock	113, rue Connell C.P. 2288 E0J 2B0	328-9386

RÉSUMÉ

Si l'on croit qu'une personne peut avoir besoin d'améliorer ses compétences scolaires, qu'il s'agisse de connaissances de base ou d'un diplôme d'études secondaires, la meilleure chose à faire, c'est de l'informer sur les programmes de formation disponibles.

Il n'est pas nécessaire d'évaluer ses besoins au chapitre de l'alphabétisation. Dirigez plutôt la personne vers le coordonnateur de l'alphabétisation le plus proche ou un des centres Accès énumérés ci-dessus, ou encore aidez lui à fixer un rendez-vous.

Les coordonnateurs de l'alphabétisation et les conseillers des centres Accès peuvent organiser des tests d'évaluation qui détermineront le niveau de compétences scolaires de chaque étudiant adulte.

Pour ce qui est d'un client ayant un besoin manifeste ou avoué d'éducation de base, il est aussi possible de le diriger vers le conseil d'alphabétisation de sa région. Consultez pour ce faire la liste ci-dessus.

La personne qui désire poursuivre des études au-delà de la septième année peut communiquer avec le préposé à l'admission au collège communautaire régional. Les préposés de chaque collège sont en mesure d'offrir des renseignements sur les cours du soir, les cours par correspondance ou les cours réguliers de matières scolaires dispensées au collège et dans la région.

ANNEXE A

GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK
COMITÉ CONSULTATIF DU MINISTRE SUR L'ALPHABÉTISATION

OBJECTIF

Le Comité établira des façons et des méthodes de sensibiliser davantage les citoyens à l'alphabétisation et au problème en ressources humaines qu'elle pose implicitement.

BUT

Les données actuelles indiquent que 76 p. 100 des personnes de 15 ans et plus dans la province ont une formation supérieure à la 8e année complétée. Le gouvernement se fixe comme but de faire passer ce pourcentage à 80 p. 100 en 1994.

MANDAT

À ces fins, le Comité :

1. étudiera les recommandations du Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation et soumettra, pour examen, les opinions et commentaires qui s'imposent;

2. jouera un rôle consultatif dans toute question concernant les personnes n'ayant pas une instruction de base en lecture, en écriture et en calcul de manière à augmenter leur compétitivité sur les marchés du travail actuel et futur;

3. définira les activités qui répondraient de manières appropriée aux question qui intéressent les personnes n'ayant pas une instruction de base;

4. définira les activités, les services ou les programmes qui aideront le gouvernement à atteindre ou à dépasser son OBJECTIF;

5. définira le rôle du gouvernement, des travailleurs, du milieu des affaires et de la collectivité dans la résolution des questions envisagées;

6. fera la promotion des éléments de solution, qui prendront la forme d'une action sur les plans éducatif, social et autres afin de prévenir l'analphabétisme;

7. formulera des recommandations concernant les types de programmes qui pourraient être mis en place pour aider les personnes dont l'instruction de base est insuffisante à devenir autosuffisantes;

8. contribuera à la promotion des services mis en place à la disposition des personnes dont l'instruction de base est insuffisante.

Dans l'exercice de ses responsabilité, le Comité peut :

1. recevoir et écouter toute pétition ou suggestion de la part de particuliers et de groupements et concernant toute question d'intérêt pour les personnes dont l'instruction de base est insuffisante;

2. recommander certains domaines où des recherches relatives à l'alphabétisation pourraient être entreprises par les gouvernements, des organismes bénévoles, le monde des affaires, du travail, les universités, etc.;

3. définir les politiques ou encore les pratiques qui peuvent être mises en place et qui amélioreraient les services offerts aux personnes dont l'instruction de base est insuffisante.

MEMBRES

Le Comité sera formé de manière à intégrer différents groupements non-gouvernementaux tout en assurant les liens nécessaires avec les comités gouvernementaux (par exemple le Comité du Cabinet sur les ressources humaines, le Comité interministériel sur l'alphabétisation).

Le Comité comprendra les membres suivants:

1. le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation, président;

2. le ministre de l'Éducation, vice-président;

3. deux représentants de la population autochtone;

4. un représentant des travailleurs syndiqués;

5. un représentant des organismes émanant du monde des affaires/des employeurs;

6. un représentant de la Fédération des associations des professurs d'université du Nouveau-Brunswick;

7. deux représentants d'organismes s'occupant d'alphabétisation;

8. deux représentants de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick;

9. deux représentants (un anglophone et un francophone) du public.

DURÉE DU MANDAT

Les membres, autres que les ministres de l'Enseignement supérieur et de la Formation et de l'Éducation, seront nommés pour un mandat de deux ans et la moitié des membres seront nommés au départ pour une durée de trois ans. Les membres peuvent être nommés une seconde fois à la fin de leur mandat.

SECRÉTARIAT

Afin d'offrir un lien satisfaisant entre le Comité consultatif du ministre sur l'alphabétisation et le Comité interministériel sur l'alphabétisation, le président de ce dernier comité garantira le soutien en secrétariat au Comité du ministre.

RÉMUNÉRATION

Les membres du Comité ne seront pas rénumérés. Toutefois, leurs frais de déplacement seront remboursés conformément à la reglémentation émise et modifiée de temps à autre par le Conseil de gestion.

ANNEXE B

GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK
COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR L'ALPHABÉTISATION

ATTRIBUTIONS

COMPOSITION :	Représentants des ministères et des organismes gouvernementaux oeuvrant directement ou indirectement à l'alphabétisation; représentation souhaitable des deux communautés linguistiques.
RESPONSABILITÉ :	Chaque membre devrait communiquer la teneur des délibérations du Comité aux instances décisionnelles de leur ministère ou organisme respectif. Le Comité rend compte au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation.

MANDAT

Par l'entremise du comité, le gouvernement provincial pourra :

1. favoriser une meilleure compréhension de l'analphabétisme dans les ministères;

2. évaluer les projets et les objectifs ministériels et interministériels, de même que prodiguer des conseils ayant trait à l'alphabétisation (c'est-à-dire étudier des solutions de rechange);

3. offrir un service permanent de coordination et de consultation aux fins de l'élaboration et de la mise en oeuvre de directives, de mesures et de projets précis visant à réduire l'analphabétisme.

Ces trois objectifs traduiront la concertation et la coopération du gouvernement provincial en matière d'alphabétisation.

Dans le cadre de son mandat, le Comité accomplira les tâches suivantes :

1. encourager les ministères participants à produire un descriptif des activités d'alphabétisation;

2. discuter des directives et des mesures se rapportant à l'alphabétisation et proposer des solutions;

3. recommander des lignes directrices pour l'évaluation des projets d'alphabétisation;

4. recommander la diffusion dans tout le gouvernement de renseignements sur l'alphabétisation;

5. proposer des solutions de prévention et encourager un plus haut degré d'alphabétisation dans l'ensemble de la collectivité;

6. encourager les adultes à apprendre et les autres apprenants à poursuivre leur formation;

7. s'assurer de ne pas reproduire des programmes et des services existants;

8. faire la promotion de l'alphabétisation sur les lieux de travail, dans l'entreprise, l'industrie, etc.;

9. encourager la liaison et les projets interministériels;

10. se tenir au fait des activités d'autres promoteurs et intervenants en alphabétisation au Nouveau-Brunswick;

11. collaborer à la planification à long terme des projets d'alphabétisation;

12. produire en 1991 un rapport où figurera un résumé de tous les projets d'alphabétisation dans la province.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

Charles Ramsey, Enseignement supérieur et Formation
Directeur
Coordination des programmes et formation en apprentissage (secteur anglophone)
(Président du Comité)

Michael Nowlan, Éducation
Directeur adjoint
Direction des programmes d'études (secteur anglophone)

Normand-Gilles Bérubé, Éducation
Directeur exécutif
Développement pédagogique (secteur francophone)

Lori Baker, Travail
Directrice
Direction des services d'emploi

Shawn Lourensse, Solliciteur général
Surveillante
Service des programmes en établissement, Services correctionnels

Lynne Swannick, Santé et Services communautaires
Directrice
Planification stratégique
Division de la planification et de l'évaluation
Substitut = Nicole Richard
Planification stratégique

Daniel Doyle, Aide au revenu
Directeur
Services régionaux, Soutien du revenu

Jocelyne Thompson, Tourisme, Loisirs et Patrimoine
Directrice adjointe
Service des bibliothèques du Nouveau-Brunswick

Carol Martin, Conseil de la jeunesse
Agente d'information et de recherche

Bernard-Marie Thériault, Enseignement supérieur et Formation
Coordonnateur de programmes
Direction de la coordination des programmes
et formation en apprentissage (secteur francophone)

Richard Tenderenda, Enseignement supérieur et Formation
Coordonnateur de programmes
Direction de la coordination des programmes
et formation en apprentissage (secteur anglophone)
(Secrétaire du Comité)